

# DECLARATION

## **Libération inconditionnelle et immédiate de :**

- 1°) Jean-Paul OUMOLOU ;**
- 2°) Ferdinand Messan AYITE ;**
- 3°) Joël Vignon EGAH ;**
- 4°) Fovi KATAKOU ;**

## **5°) et annulation des poursuites contre Isidore KOUWONOU.**

**Comme jadis à la fin de l'année 2020, une nouvelle vague répressive déferle sur le Togo en cette fin d'année 2021, frappant en 40 jours 5 journalistes et activistes politiques dont les 3 nouvellement arrêtés et détenus en l'espace de 48 heures portent à 116 le nombre des prisonniers politiques depuis trois ans, sur lesquels 7 sont morts du fait de leur détention. Voici les faits :**

### **1°) Jeudi 4 novembre 2021 : arrestation de Jean-Paul OUMOLOU :**

Activiste politique et militant de la Dynamique Monseigneur KPODZRO (DMK) résidant en Suisse, Jean-Paul OUMOLOU a été enlevé au petit matin au quartier Hédzranawoé, dans la commune du Golfe 2 à Lomé, par des agents de la Gendarmerie nationale lourdement armés et cagoulés qui, après avoir bouclé tout le quartier, se sont saisis de lui après l'avoir violenté, dans la résidence d'où il s'apprêtait à rejoindre le Ghana pour le reste des congés qu'il passait dans la sous-région.

Conduit au Service central de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC), il y subit de longs interrogatoires suite auxquels, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci l'ont accusé des 4 chefs d'inculpation suivants : «1.Appel au peuple et à l'armée à l'insurrection ; 2.Diffusion de fausses nouvelles ; 3.Apologie de crime ; 4. Outrage à l'autorité publique ». Bien que le délai légal de sa garde à vue soit largement dépassé, il est illégalement maintenu en détention depuis 40 jours au SCRIC.

### **2°) Jeudi 9-vendredi 10 décembre 2021 : arrestation et emprisonnement arbitraires du journaliste Ferdinand Messan AYITE :**

Directeur de publication du journal *L'Alternative*, journaliste d'investigation internationalement reconnu pour son sérieux et son professionnalisme au nom desquels il a été récompensé par de nombreuses distinctions internationales, Ferdinand Messan AYITE a été convoqué, le jeudi 9 décembre, à la Brigade de recherches et d'investigations (BRI) où il a pu obtenir de se faire assister de son avocat, Me Elom Kpadé. Au cours de son audition, il s'est vu mettre en accusation pour les propos qu'il a tenus lors d'une émission sur « *L'autre journal* », la chaîne Youtube de son journal. Selon les informations données par l'avocat, il serait poursuivi sur la base d'une plainte déposée aux fins d'une inculpation sous 3 chefs d'accusation qui, n'ayant rien à voir avec le Code de la presse et de la communication, relèvent plutôt de l'article 490 du Code de procédure pénale : 1.« *Outrage à l'autorité* » et 2.« *propagation de propos mensongers* ». Bien qu'il ait été annoncé que cette plainte aurait été mise en mouvement par deux ministres du gouvernement togolais, M. Puis Kokouvi AGETOME, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, et M. Kodjo ADEDJE, Ministre du Commerce, l'accusation n'a pourtant pas été en mesure d'en produire la matérialité tout au long de la procédure jusqu'alors. Gardé à vue et incarcéré au BRI dans la soirée, il est conduit, le lendemain 10 décembre, chez le Juge d'instruction qui confirme les chefs d'accusation et le place sous mandat de dépôt dans la soirée.

### **3°) Vendredi 10 décembre 2021 : arrestation et emprisonnement arbitraires du journaliste Joël Vignon EGAH et mise sous contrôle judiciaire de son confrère Isidore KOUWONOU :**

Le 10 décembre, c'est au tour de Joël Vignon EGAH, Directeur de publication du journal *Fraternité* qui a participé à l'émission sur « *L'autre journal* », et Isidore KOUWONOU, rédacteur en chef du journal *L'Alternative* et Secrétaire général du Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT), qui a été le modérateur de ladite émission, de se voir convoquer à la BRI où ils ont rejoint Ferdinand Messan AYITE. Au cours de leur audition, ils se sont vus inculper à leur tour des mêmes chefs d'accusation retenus contre Ferdinand Messan AYITE. Ensemble conduits chez le Juge d'instruction, les trois journalistes se voient confirmer les charges retenues contre eux et, alors que Joël EGAH est placé sous mandat de dépôt, Isidore KOUWONOU se voit placer sous contrôle judiciaire.

Tout cela, au mépris de la dépenalisation du délit de presse en vigueur au Togo depuis 17 ans.

### **4°) Samedi 11 décembre 2021 : Enlèvement à son domicile de l'activiste Fovi KATAKOU :**

Aux environs de 11H du matin, une escouade de la Gendarmerie nationale comprenant des hommes lourdement armés et cagoulés, tous venus à bord de plusieurs véhicules dont certains portaient les inscriptions de la Gendarmerie nationale, ont bouclé tout le quartier du domicile de l'activiste Fovi KATAKOU où ils ont brutalement fait irruption, méticuleusement perquisitionné et procédé à son arrestation en toute illégalité. Lors de l'embarquement de Fovi KATAKOU par les gendarmes, ceux-ci ont également saisi et emporté dans leurs voitures tous les instruments de sonorisation servant à ses activités avant de prendre une destination initialement inconnue de ses parents qui s'avèrera finalement être le SCRIC. Auditionné tard dans la soirée du samedi et dans la matinée du dimanche, il a été inculpé des chefs d'accusation suivants : 1. « Apologie de crimes » et 2. « délits et incitation à la révolte »

Au moment de son arrestation, Fovi KATAKOU n'a eu pour seul sort tort que d'avoir publié sur les réseaux sociaux un message dénonçant l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires dont Ferdinand Messan AYITE et Joël Vignon EGAH ont été l'objet, tout en appelant l'opinion publique à se mobiliser pour exiger leur libération immédiate et sans condition.

### **Face à cette situation, les organisations sous signées :**

— 1. **Dénoncent et condamnent avec la plus grande vigueur** cette nouvelle vague d'arrestations arbitraires d'innocents citoyens tous incarcérés pour délit d'opinion et, en ce qui concerne les journalistes poursuivis, en violation flagrante des dispositions du Code de la presse qui a dépenalisé le délit de presse depuis plus de 17 ans.

— 2. **Dénoncent et condamnent tout particulièrement avec la plus grande vigueur le traitement honteux infligé à Fovi KATAKOU, personne à mobilité réduite** qui, malgré son statut qui le contraint à se déplacer dans un fauteuil roulant, a subi avec toute sa maisonnée, d'inqualifiables voies de faits qui déshonorent et bafouent sa dignité d'être humain lors de son enlèvement à son domicile.

— **3. Exigent la libération inconditionnelle et immédiate de ces 4 activistes et journalistes** qui viennent d'être à leur tour arbitrairement arrêtés.

— **4. Lancent un vibrant appel à toutes les organisations et institutions tant au Togo que de par le monde entier en charge de la défense des droits des handicapés à intervenir auprès des autorités togolaises** pour, d'une part, condamner et dénoncer fermement le traitement qui a été infligé à Fovi KATAKOU, d'autre part, exiger sa libération inconditionnelle et immédiate.

— **5. Exigent la libération inconditionnelle et immédiate de tous les prisonniers politiques**

— **6. Lancent un appel solennel et pressant à l'unité de toutes les organisations de la presse, de la société civile, politiques, syndicales, humanitaires et démocratiques tant au Togo qu'à l'échelle internationale pour intervenir auprès des autorités togolaises en multipliant toutes sortes d'initiatives exigeant le respect de la liberté de presse ainsi que des droits civils et politiques garantis tant par la législation togolaise que les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.**

Lomé, le 13 décembre 2021

Pour le

Comité pour la libération de tous les prisonniers politiques du Togo

Patronat de la presse togolaise (PPT)

Consortium des Journalistes d'Investigation du Togo (COJITO)

Tournons La Page – Togo (TLP Togo)

Front Citoyen Togo Debout (FCTD)